



**Courseulles**  
La station bien-être SUR-MER

**DECISION N° D2024-025**

**MAPA 2024-01 / MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL DE COURSEULLES SUR MER**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 25 janvier 2024,

Considérant l'analyse des candidatures et des offres réceptionnées,

**DECIDE**

- De conclure le MAPA 2024-01 avec la SARL ARCHITECTURE DIMENSIONS NOUVELLES, sise 14 bis rue des canadiens 14320 SAINT ANDRE SUR ORNE et représentée par Samuel RABACHE architecte co-gérant, pour un taux de rémunération de 11.03% et un forfait provisoire de rémunération de 44 400 € TTC.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 22 avril 2024

Signé le *A.M. Philippeaux*

Publié le *29.04.2024*

LE MAIRE

*A.M. Philippeaux*  
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture  
014-211401914-20240426-D2024-025-AI  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024